Image not found or type unknown

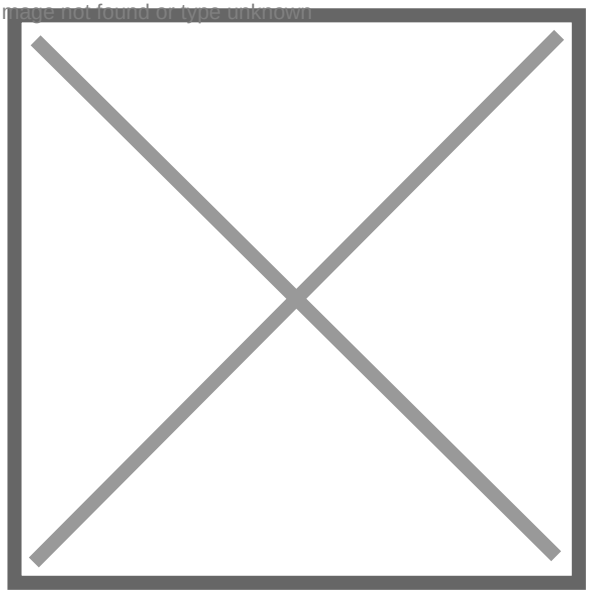

Cession de parts et demission de gerance

Par **bladi35**, le **29/04/2015** à **21:32**

bonjour a tous! mon problème et assez compliquer a expliquer alors un peu d indulgence svp: je suis associe dans une SARL de transport de marchandises

Par **moisse**, le **30/04/2015** à **08:11**

Bonjour,
Je ne comprends pas trop la position du greffe.
En effet si l'entreprise ne dispose plus de direction titulaire de la capacité à l'exercice de la profession, elle ne peut plus fonctionner et c'est tout.
Alors dans le temps il existait des dispenses temporaires, le temps que le gérant prépare et passe l'attestation de capacité.
Sinon il faut retrouver un titulaire et l'embaucher, ou le bombarder co-gérant s'il accepte de jouer à l'homme de paille.

Par **bladi35**, le **30/04/2015** à **17:09**

merci moisse. je me suis adressé aujourd'hui a la CCI et c est le même étonnement de leur part, le greffe doit me dégager de la société et adresser une mise en demeure au gérant/propriétaire de la société pour se mettre en règle . mais non, il préfère me garder contre mon gré, la facilite quoi!! ai-je un recours ou pas?? c'est la question

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés